

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 038-213801004-20260728-DEL_20260728_01-DE

Séance du 28 juillet 2026

L'an deux mil vingt six et le 28 juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Baruzzi, Maire.

Présents : Mmes et MM Pierre BARUZZI, Karim DALIBEY, Véronique DUMINI, Gérard MARTINEZ, Thierry GALIFOT, Florence FAIS, Sébastien PLISSON, Christel METAY, Audrey BUISSON, Virginie MORATO, Denis PETRIER, Alexandre BADETTI, Patrice ROI, Amina GHAFIR

Ont donné Mme Valérie GUGLIELMO-VIRET à M. Pierre BARUZZI
procuration : M. Eric JUAN à M. Karim DALIBEY

Excusés : M. Pierre COMBAZ
Mme Maeva CABAROQUE
Mme Isabelle CLOAREC

Secrétaire de séance : Mme Christel METAY

Nombre de conseillers municipaux en exercice	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation	Date d'affichage des délibérations
19	Jeudi 23 juillet 2026	Jeudi 23 juillet 2026	Jeudi 30 juillet 2026

1- Décision modificative n°1 au budget primitif 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L.2311-1 et suivants et L.2312-1 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n° DEL_20260310_02 en date du 10 Mars 2026 approuvant le budget primitif de l'exercice 2026 ;

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits de la section d'investissement afin d'assurer le financement d'opérations d'équipement dont le coût a évolué en cours d'exercice ;

Considérant qu'il est nécessaire de compléter le financement de ces investissements par un recours supplémentaire à l'emprunt ;

Thierry Galifot indique au conseil municipal que l'actualisation des estimations, et diverses contraintes techniques apparues en phase de réalisation dans le cadre des travaux sur l'opération GRANDES VIGNES d'une part, et l'intégration de prestations complémentaires et de réévaluation des plannings de travaux d'autre part ont induit un ajustement des besoins et une réévaluation de la stratégie de financement des programmes d'investissement de la commune.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal de modifier les crédits d'investissement comme suit :

Dépenses d'investissement

Opération	Article	Libellé	Montant (€)
224 – Grandes Vignes	2315	Passerelle	+ 250 000,00
224 – Grandes Vignes	2315	Parc urbain	+ 316 623,88
		Total des dépenses d'investissement	+ 566 623,88

Recettes d'investissement

Chapitre	Article	Libellé	Montant (€)
16	1641	Emprunts en euros	+ 566 623,88
		Total des recettes d'investissement	+ 566 623,88

Il est précisé au conseil municipal que la présente décision modificative porte augmentation des crédits de la section d'investissement à due concurrence de **566 623,88 €** en dépenses et en recettes.

Ainsi, elle maintient l'équilibre de la section d'investissement conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, étant précisé que les autres dispositions du budget primitif demeurent inchangées.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré :

- **Approuve** les modifications budgétaires présentées ci-dessus,
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à la présente délibération,
- **Dit** que le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Décision : Adoptée à l'unanimité

